

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Signature de la convention quinquennale 2023-2027 Action Logement / État

La CGT a émis un avis favorable à la signature de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027 qui fixe les lignes directrices d'emploi de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC). Cette convention sécurise le rôle d'Action logement et sa gestion paritaire du « 1% » logement, c'est la raison de la signature de la CGT. Depuis quelques années, les ressources d'Action logement servent de réservoir au gouvernement pour financer les politiques publiques du logement, alors que l'objet essentiel d'Action logement est d'assurer l'accès au logement des travailleurs et travailleuses.

Le projet de convention tient compte de certaines des propositions de la CGT mais ne lève pas nos réserves ; notamment, l'État ne doit pas utiliser les fonds de la PEEC pour pallier son désengagement budgétaire et politique dans le domaine du logement.

L'organisation, le développement et la répartition de la production de logements sociaux pour répondre aux besoins relèvent pourtant de la responsabilité de l'État qui, pour la CGT, doivent se faire dans le cadre d'un grand service public de l'habitat et du logement garantissant l'égalité d'accès.

La construction de logement social n'a jamais été aussi basse depuis 15 ans, alors que 2,2 millions de ménages sont en attente d'un logement social.

Ensuite, la précarité énergétique et les enjeux environnementaux ne sont pas traités, pour faire face à l'urgence de la situation. Les locataires font face à des hausses de charges locatives inédites, en raison de l'inflation sur les prix de l'énergie. Le logement représente la 2^{ème} source d'émission de gaz à effet de serre, émissions responsables du changement climatique actuel.

Agir pour la rénovation massive du parc social et, plus largement, du parc de logement, c'est améliorer les conditions d'existence de la population, agir efficacement pour limiter le changement climatique et développer l'emploi.

La CGT défend une gestion des attributions qui assure équité, transparence, mixité sociale et intergénérationnelle et qui prenne en compte le rapport domicile/travail. Les demandeurs de logements sociaux doivent être mieux accompagnés par Action Logement et par l'État dans leur parcours d'accès au logement et le parc social bénéficier à celles et ceux qui en ont le plus besoin, à commencer par les travailleurs et travailleuses.

Il faut un retour d'un État stratège dans la politique du logement. La politique du logement est au carrefour des enjeux liés à l'emploi, aux conditions de vie des travailleurs et des travailleuses et à la prise en compte des enjeux environnementaux. La garantie d'un logement digne, accessible et durable pour toutes et tous est un

élément fondamental du vivre-ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société. Aussi, au-delà de l'accord trouvé ce jour, la CGT reste vigilante et continuera d'être force de propositions.

Montreuil, le 16 juin 2023